

## ARBITRE SOFTBALL

### Récapitulatif des conditions d'engagement, de nomination des arbitres et des prises en charge pour la saison 2026 - Compétitions nationales

	<b>DIVISION 1 FEMININE DIVISION 1 MASCULINE</b>	<b>DIVISION 2 FEMININE</b>	<b>OPEN DE FRANCE SLOWPITCH</b>	<b>OPEN DE FRANCE 15U &amp; 12U</b>
<b>ARBITRE 1</b>	AF3S ou AF2S stagiaire à la formation d'Arbitre Fédéral Niveau 3 Softball en 2026	AF2S	AF1	AF1
<b>ARBITRE 2</b>	AF2S ou AF1 stagiaire à la formation d'Arbitre Fédéral Niveau 2 Softball en 2026	/	/	/
<b>LICENCE DANS LE CLUB</b>	NON	NON	NON	NON
<b>OBLIGATIONS EN MATIERE DE DISPONIBILITES</b>	<p>AU MOINS un des arbitres engagés au titre de l'équipe doit être disponible chaque journée de compétition. Cette obligation est de la responsabilité des clubs et entraîne, en cas de non-respect, une pénalité financière définie dans le guide financier fédéral.</p> <p>Un officiel ne peut être nommé que par un club et seulement pour un unique championnat de Division 1 (D1 masculine ou D1 féminine).</p> <p>Par contre, un même, officiel peut être nommé pour des championnats de genre différent (féminin et masculin) et de divisions différentes.</p>	<p>Le club doit s'assurer de la disponibilité de cet arbitre lors de toutes les journées de championnat conformément aux dispositions des règlements généraux.</p> <p>Cet officiel nommé ne peut figurer à un autre titre sur les feuilles de match et de score.</p> <p>Un officiel ne peut être nommé que par un club et seulement pour un unique championnat de Division 2 (D2 masculin ou D2 féminin). Par contre, un même officiel peut être nommé pour des championnats de genre différent (féminin et masculin) et de divisions différentes.</p>	<p>Pour l'ensemble des rencontres de la compétition, un arbitre au titre de chaque équipe participante, <u>ne faisant en aucun cas partie de l'encadrement de celle-ci.</u></p>	<p>Pour l'ensemble des rencontres de la compétition, un arbitre au titre de chaque équipe participante, <u>ne faisant en aucun cas partie de l'encadrement de celle-ci.</u></p>
<b>FORMULAIRES D'ENGAGEMENT</b>	"D1 / D2" (+ planning prévisionnel des disponibilités) joint au dossier d'inscription en championnat et envoyé (scanné) par mél à <a href="mailto:cfa@ffbs.fr">cfa@ffbs.fr</a> et <a href="mailto:cfs@ffbs.fr">cfs@ffbs.fr</a>	"D1 / D2" (+ planning prévisionnel des disponibilités) joint au dossier d'inscription en championnat et envoyé (scanné) par mél à <a href="mailto:cfa@ffbs.fr">cfa@ffbs.fr</a> et <a href="mailto:cfs@ffbs.fr">cfs@ffbs.fr</a>	"Open de France Slowpitch" joint au dossier d'inscription et envoyé (scanné) par mél à <a href="mailto:cfa@ffbs.fr">cfa@ffbs.fr</a> et <a href="mailto:cfs@ffbs.fr">cfs@ffbs.fr</a>	"ODF 15U ou 12U 2026" joint au dossier d'inscription de l'équipe participante et envoyé (scanné) par mail à <a href="mailto:cfajeunes@ffbs.fr">cfajeunes@ffbs.fr</a> et <a href="mailto:cji@ffbs.fr">cji@ffbs.fr</a>
<b>DESIGNATIONS</b>	CFA	CFA	Responsable arbitrage de la compétition Validation CFA	Responsable arbitrage de la compétition Validation CFA

MECANIQUE	2 à 3	2	2	2
INDEMNITES	50€ par rencontre Challenge de France = forfait journalier de 50€	45€ par rencontre	25€ par rencontre	25€ par rencontre ou 50€ pour 2 rencontres ou plus dans la même journée
PRISE EN CHARGE	Paiement par la Fédération avec les provisions versées par les clubs via N2F	Paiement par la Fédération avec les provisions versées par les clubs via N2F	Paiement Indemnités via N2F (frais de participation de chaque équipe versée à la Fédération) + frais de repas, logement et déplacement à la charge de l'équipe pour laquelle l'arbitre est engagé.	Paiement Indemnités via N2F (frais de participation de chaque équipe versée à la Fédération) + frais de repas, logement et déplacement à la charge de l'équipe pour laquelle l'arbitre est engagé.

***NB : Tous les arbitres doivent être dans le cadre actif officiel mis à jour par la CFA***